



INTERVENANT PRIMUM NON NOCERE®

Novembre 2019
David Brissiaud

FICHE ACHATS RESPONSABLES

Produits d'incontinence pour bébés

Prise en compte du développement durable dans les critères d'achats relatifs aux produits d'incontinence pour bébés

Table des matières

DOCUMENTS INDISPENSABLES A FOURNIR	2
LES LABELS.....	3
CRITERES RELATIFS A LA TOXICITE DU PRODUIT	5
CRITERES RELATIFS A LA PROVENANCE DES MATIERES	6
CRITERES RELATIFS AU CONDITIONNEMENT.....	6
CRITERES RELATIFS AU TRANSPORT ET AU STOCKAGE	6
CRITERES RELATIFS À L'UTILISATION.....	7
CRITERES RELATIFS À L'ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR.....	7
CONSEILS COMPLEMENTAIRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN APPEL D'OFFRE	7



DOCUMENTS INDISPENSABLES A FOURNIR

✓ Fiche technique

La fiche technique est un descriptif complet du produit et de sa composition. Ce document doit être revu en fonction des évolutions du produit ; il doit donc être daté pour identifier les mises à jour.

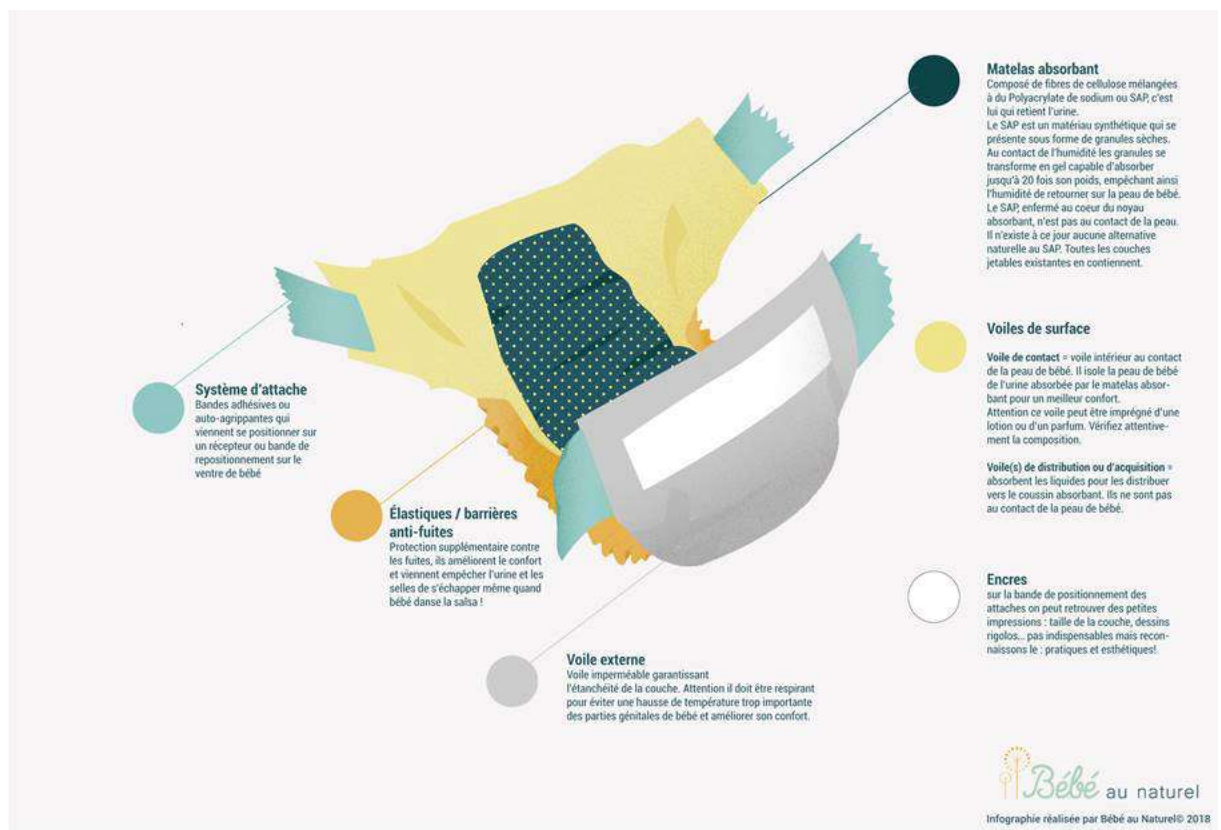
Exiger une fiche technique dont la dernière mise à jour date de moins d'un an.

✓ Composition exhaustive

Le fournisseur doit produire la composition exhaustive du produit ; TOUS les éléments intervenants dans la fabrication du produit doivent être identifiés ; un visuel du produit doit permettre de montrer quel composé peut être notamment en contact avec la peau du bébé.

Il est notamment important d'être attentif aux éléments suivants :

- % de matières d'origine naturelles dans la composition globale de la couche
- % de SAP (superabsorbant, composé non biodégradable)
- Type des encres décoratives utilisées
- Type de composé chimique utilisé comme indicateur d'urine
- Nature de la matière en contact avec la peau : plastique d'origine pétrolière ou matière naturelle



✓ Rapport d'analyse toxicologique

Ce rapport doit être réalisé par un laboratoire indépendant accrédité. Détail des éléments à contrôler : voir ci-après.

✓ Résultats des tests dermatologiques et hypoallergéniques

LES LABELS

✓ Écolabel Européen



L'écolabel européen garantit que le produit respecte l'environnement tout au long de son cycle de vie (limitation des rejets toxiques, limitation des emballages, interdiction d'utiliser des parabènes...). Il assure que le produit a la même efficacité qu'un équivalent sans label.

Ce label exige par exemple :

- La limitation voire l'interdiction d'utiliser certains produits dangereux pour la santé et l'environnement (ex : parabènes, dérivés de pétrole...);
- La limitation des produits non biodégradables ;
- L'origine durable des matières premières utilisées ;
- L'interdiction des parfums dans la composition des produits pour enfants ;
- La limitation des emballages.

✓ Nordic Swan



Le Nordic Swan, label des pays scandinaves, prend en considération l'impact du produit durant sa vie entière, depuis les matières premières nécessaires jusqu'au recyclage du produit. Le produit doit proposer une performance au moins aussi bonne que celle d'un produit non certifié. Les critères étant en constante évolution, les entreprises sont tenues de communiquer au Nordic Swan les résultats de tous les tests effectués par

les laboratoires indépendants, pour prouver que les produits entrent bien dans les critères requis. Ce label exige par exemple :

- L'interdiction d'utiliser certains produits chimiques ;
- L'interdiction d'ajouter des parfums ;
- L'interdiction d'appliquer des teintures ou des produits antibactériens ;
- L'interdiction d'utiliser du chlore comme agent blanchissant du coton ;
- Qu'au moins 50 % des fibres de bois utilisées dans la production des produits soient issues de forêts gérées durablement (ex : labels FSC ou PEFC).

✓ Global Organic textile standard



Ce label garantit que les produits respectent l'environnement tout au long de leur cycle de vie (utilisation de fibres biologiques, limitation des substances dangereuses pour la santé humaine...).

Ce label exige par exemple :

- Qu'au moins 70 % des fibres naturelles utilisées pour la fabrication des produits soient d'origine naturelle (coton, laine, lin...) et dont la production respecte les critères du label Agriculture Biologique ;
- L'interdiction d'utiliser des fibres issues d'OGM ;
- La limitation voire l'interdiction d'utiliser certains produits reconnus comme dangereux pour la santé humaine ou l'environnement.

✓ **FSC**



Le FSC® (Forest Stewardship Council) est une organisation non gouvernementale indépendante. Elle a développé le premier système de certification de produits forestiers qui repose sur deux schémas :

- un certificat de gestion forestière, qui s'adresse aux gestionnaires de ressources forestières,
- un certificat de chaîne de contrôle, (ou chaîne d'approvisionnement et de transformation) qui s'adresse aux entreprises de négoce des bois, aux entreprises de première et deuxième transformation du bois et aux réseaux de distribution et de commercialisation.

3 niveaux de certification :

- FSC recyclé : le produit est fabriqué à partir de 100% de fibres recyclés
- FSC 100% : le produit labellisé est fabriqué à partir de 100% de fibres provenant de forêts certifiées FSC
- FSC mixte : le produit est fabriqué à partir d'un mélange de fibres de différentes origines

✓ **PEFC**



Le PEFC™ (Programme for the Endorsement of Forest Certification) est une certification forestière privée qui promeut la gestion durable des forêts. PEFC est le premier système de certification forestière en termes de surfaces forestières certifiées et la première source de bois certifiée au monde.

La certification forestière atteste de la gestion durable de la forêt et du respect de ses fonctions économiques, environnementales et sociales. Elle garantit l'application de règles strictes par tous les intervenants en forêt (propriétaires, exploitants et entrepreneurs en travaux forestiers).

✓ **OEKO-TEX®**



Le STANDARD 100 by OEKO-TEX® est un système d'essais et de certification uniformisé à l'échelle mondiale pour tous les produits textiles bruts, semi-finis et finis à toutes les étapes de traitement ainsi que pour tous les matériaux accessoires (matelas, duvets, rembourrages, articles en cuir...).

La présence de ce label sur un produit assure l'absence (ou une teneur très faible) de substances indésirables pour la santé et pour la peau comme formaldéhyde, benzène et toluène chlorés ou encore colorants cancérigènes ou allergènes. Les émissions de COV (composés organiques volatils) sont également limitées ainsi que les dégagements d'odeur.

Dans tous les cas, il est indispensable d'exiger les certificats d'obtention des labels et de vérifier leur validité (date d'expiration).

CRITERES RELATIFS A LA TOXICITE DU PRODUIT

✓ Rapport d'analyse toxicologique

Un rapport d'analyse toxicologique établi par un laboratoire indépendant et accrédité doit être fourni. Celui-ci doit avoir une date d'émission inférieure à un an.

Ce rapport doit suivre les préconisations qui ont été émises par l'ANSES.

<https://www.anses.fr/fr/content/avis-r%C3%A9vis%C3%A9-et-rapport-de-lanses-relatif-%C3%A0-la-s%C3%A9curit%C3%A9-des-couches-pour-b%C3%A9b%C3%A9>

L'absence des éléments suivants doit être prouvée :

- Dioxines, Furanes, et PCB-DL (procédés de collages des voiles internes et externes)
- Substances parfumantes ajoutées : salicylate de benzyle, coumarine, lyral, lilial, limonène, alpha iso méthyle ionone.
- Formaldéhyde.
- HAP ou hydrocarbures polycycliques : benzofluoroanthène, benzopérylène, chrysène, pyrène (retrouvés dans les élastiques).
- Pesticides : hexachlorobenzène, quintobenzène, (tous les deux interdits depuis 2000 et 2004 dans l'UE) et le glyphosate (encore autorisé dans l'UE) retrouvés dans les matières premières.
- COV ou composés volatils organiques : naphtalène, styrène, toluène, dichlorobenzène, xylène, chlorobenzène (colles et solvants)
- Silice à l'état de nanoparticules (dans le SAP ou superabsorbant retrouvé dans toutes les couches).

Dans l'attente d'une évolution réglementaire française et européenne, fixer une concentration maximale de seuil à 0,02 ng /kg des substances toxiques, ce qui correspond au seuil le plus bas retrouvé dans certaines couches (cette valeur n'étant pas un seuil sanitaire).

✓ Technique de blanchiment de la cellulose

Il convient d'éviter toute technique de blanchiment utilisant du chlore.

Il faut donc privilégier les produits certifiés **TCF** (Totally Chlorine Free) ou **PCF** (Processed Chlorine Free).



Pour information : une autre technique de blanchiment sans chlore élémentaire peut être utilisée, il s'agit de blanchiment **ECF** (Elementary Chlorine Free) ; attention, cette technique utilise de l'oxyde de chlore et n'est donc pas conseillée.



- ✓ **Absence de composés pouvant être allergènes**
Eviter la présence des composés suivants :
 - Pétrolatum
 - Lotion
 - Parfum

CRITERES RELATIFS A LA PROVENANCE DES MATIERES

- ✓ **Espèces végétales :**
 - Absence de matière première issue d'espèces végétales menacées
- ✓ **Expérimentation animale :**
 - Absence de test réalisé sur des animaux
 - Absence de matière première animale



- ✓ **Fabrication française :**
 - Privilégier les produits dont les composés sont d'origine française et/ou fabriqués en France



CRITERES RELATIFS AU CONDITIONNEMENT

- ✓ **Système d'emballage :**
 - Emballage recyclable ou réutilisable
 - Emballage optimisé ; absence de suremballage

CRITERES RELATIFS AU TRANSPORT ET AU STOCKAGE

- ✓ **Optimisation des transports :**
 - Mise en place de cadencement de livraisons
 - Engagement dans la démarche "Objectif CO₂ : les transporteurs s'engagent"



CRITERES RELATIFS À L'UTILISATION

- ✓ **Informations à fournir à l'utilisateur**
 - Présence de la liste exhaustive de tous les composés

CRITERES RELATIFS À L'ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

- ✓ **Engagement RSE / RSO**
 - Vérifier la présence d'engagements dans le rapport RSE / RSO du producteur

CONSEILS COMPLEMENTAIRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN APPEL D'OFFRE

- ✓ Lors de la définition de l'appel d'offre, privilégier les marchés allotis ; en effet, les fournisseurs identifiés comme vertueux ne sont pas toujours capables de fournir toutes les tailles de couches (taille pour les prématurés par exemple)

- ✓ Le candidat pourrait se voir rejeter son offre pour les motifs suivants :
 - Matériel non identifié CE.
 - Candidatures et offres rédigées en langues étrangères.

- ✓ Exemple de notation :
 - **Qualité environnementale des produits : 60%**
Appréciée au regard de l'analyse des fiches techniques, des analyses toxicologiques présentées, des labels ou certifications écologiques, de l'emballage des produits
 - **Valeur technique des produits : 20%**
Appréciée sur la base de l'analyse des échantillons (confort et absorption)
 - **Prix : 20%**

- ✓ Exemple de tableau comparatif : les réponses proposées proviennent de couches disponibles sur le marché

Quantité matières d'origine naturelles dans la composition globale de la couche	- %
Voile en contact avec la peau	- 100% d'origine naturelle - 100% d'origine plastique
Lotions / Parfums / Petrolatum / Paraffine	- Oui / Non
Certification cellulose du coussin absorbant	- FSC - PEFC - SFI - Aucune
Certification blanchiment de la cellulose	- TCF - ECF - Aucune
Enveloppe externe	- 100% d'origine naturelle - 100% d'origine plastique - Mixte
Certification couches	- Ecolabel - Nordic Swan - Oeko-Tex - Aucune

Ce document est protégé par le Code de la propriété intellectuelle et ses dispositions sur les droits d'auteur. La société Primum Non Nocere détient l'exclusivité de ces droits. Toute reproduction, représentation ou diffusion par quelque moyen que ce soit est interdite et constitue le délit de contrefaçon. + décembre 2019 DB